



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

AVIS DE MOTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 15 octobre 2024 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 M. Pierre Grondin	Siège # 5 M. Vincent Breton
Siège # 2 M. Frédéric Poulin	Siège # 6 M. Carl Boilard
Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon	

Est absent à cette séance : Siège #3 - M. Dave Roy

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

M. François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, À LA SÉANCE TENANTE, DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 550-2024

Monsieur Pierre Grondin, conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance tenante du conseil, d'un projet de règlement 550-2024 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI).

Un projet de ce règlement est déposé à la séance tenante.

L'objet du projet a pour but de permettre à une personne de soumettre une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à certains règlements d'urbanisme et au conseil municipal d'autoriser, ou non, ce projet particulier au regard des critères d'évaluation énoncés au présent règlement.

François Nadeau, directeur général
Le 17 octobre 2024